

Département des Côtes d'Armor
Communauté de communes Presqu'île de Lézardrieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 décembre 2015

Date de la Convocation : 03/12/2015

Nombre de délégués :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille quinze, le dix décembre, à dix-sept heures trente, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du développement à Pleudaniel en séance publique, sous la présidence de M. Loïc MAHE

Etaient présents : Jean François LE BESCOND, Marie-Louise ANDRE, Alain GOURONNEC, Marcel TURUBAN, Maryvonne LE BERRE, Loïc CORDON, Anne LE COQ, Loïc MAHE, Véronique CORLOUËR, Gilbert LE BRIAND, Monique LE PARLOUËR, Michel LE GALL, Françoise AMBERT, Didier ROGARD, Anne BARBIER, Thierry LOAS, Pierrick GOURONNEC, Albane BERTHOU, Frédéric LE MOULLEC, Yvon LE SEGUILLON, Marie-Louise BATANY, Bernard ROUZES.

Etait excusé : Renaud TROUBAN donne procuration à M. Alain GOURONNEC

Secrétaire de séance : Bernard ROUZES

**Objet : Avis relatif au Schéma Départemental de Coopération
Intercommunale**

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Dans le cadre de la loi NOTRe, relevant le seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à fiscalité propre, à 15 000 habitants et visant à rationaliser les syndicats intercommunaux et mixtes, M. le Préfet des Côtes d'Armor, a présenté, aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, lors de la séance du 13 octobre, sa proposition de schéma pour le territoire de la Presqu'île de Lézardrieux :

- **Projet n°7 :** Fusion de Lannion-Trégor-Communauté / CC du Haut Trégor / CC de la Presqu'île de Lézardrieux (60 communes – 100 057 hab.)

En préambule, M. le Président fait lecture des projets de regroupements n°7 et 8, proposés par M. le Préfet des Côtes d'Armor et du courrier adressé aux Mairies et aux EPCI, par l'AMF, rappelant les principes fondamentaux que l'association s'attachera à faire respecter au sein de la CDCI et précisant les positions que pourrait prendre celle-ci selon la nature des décisions communales.

Dans un second temps, M. Le Président retrace l'historique des rencontres qui ont eu lieu avec les EPCI voisins, depuis 1 an, (Pontrieux communauté, CCHT, CCPG, Guingamp Communauté et LTC) et qui n'ont malheureusement pas permis d'aboutir à un projet partagé.

Au terme de cette présentation, M. le Président propose au Conseil communautaire d'émettre un avis sur le projet n°7.

Après délibération, le conseil communautaire, décide, à la majorité :

- D'émettre un avis défavorable au projet n°7.

Avis défavorable : 14

Avis favorable : 9

Afin d'être en mesure de présenter une solution alternative aux membres de la CDCI, M. le Président propose au Conseil communautaire d'émettre un avis sur un regroupement avec les EPCI du projet n°8.

Après délibération, le conseil communautaire, décide, à la majorité :

- D'émettre un avis défavorable à un rattachement au projet n°8.

Avis défavorable : 22

Avis favorable : 1

Enfin, Il est demandé aux conseillers communautaires de proposer un périmètre qui corresponde à leurs attentes. Après un tour de table, le projet regroupant la CC de la Presqu'île de Lézardrieux, la CC Paimpol-Goëlo, Pontrieux Communauté, la CC de Lanvollon-Plouha et la CC du Haut Trégor, semble remporter les suffrages.

M. le Président propose de présenter ce projet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à la majorité :

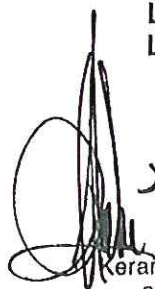
- D'émettre un avis favorable au projet précité.

Avis favorable : 14

Avis défavorable : 8

Abstention : 1

**Le Président,
Loïc MAHE**



COMMUNAUTÉ
COMMUNES
Presqu'île de Lézardrieux

Kerantour - 22740 PLEUDANIEL
accueil@cclézardrieux.fr
tél. : 02 96 22 10 00